



Eure-et-Loir Ingénierie

NOS MISSIONS

Nous assurons pour **les communes** les missions suivantes :

- **Conseil et assistance technique** ;
- **Assistance à maîtrise d'ouvrage** pour des groupements de commandes de travaux, avec une limite de 60 000 € HT pour chaque commune ;
- **Maîtrise d'œuvre** pour les opérations inférieures à 60 000 € HT.
- **Assistance à la maîtrise d'ouvrage** pour des projets entre 60 000 € HT et 115 000 € HT.

Pour **les communautés de communes**, la mission assurée est :

- **Assistance à la maîtrise d'ouvrage** pour des projets inférieurs à 230 000 € HT.

NOTRE FONCTIONNEMENT

Nous mettons à disposition des collectivités territoriales, avec l'appui du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, les **responsables des Agences départementales d'ingénierie et d'infrastructure** qui sont vos référents locaux.

En outre, chaque demande d'une mission de **maîtrise d'œuvre** ou d'**assistance à maîtrise d'ouvrage** fera l'objet de **convention** entre la collectivité adhérente et Eure-et-Loir Ingénierie. Le but est de définir notamment les éléments de mission ainsi que le coût éventuel de l'intervention.

VOIRIE

Eure-et-Loir Ingénierie peut, au travers de cette mission vous accompagner dans la gestion de vos travaux de voirie que ce soit pour des aménagements de trottoirs, des aménagements de sécurité, des aménagements de placettes, ou pour des travaux d'entretien de votre réseau.



Comment adhérer ?



Il faut une délibération de l'organe délibérant (le conseil municipal ou le conseil communautaire).

Contact : 02 37 23 59 28

voirie@ingenierie28.fr